

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

Président : François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Magali LAMIR,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU).

Avis de la communauté d'agglomération portant sur la modification des statuts du syndicat suite à la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et à la suppression de la contribution pour le réseau de chaleur.

□ **M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L.5211-18 et suivants, L. 5216-5 I al 7 et L.5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2013-09-16 du Conseil communautaire du 24 septembre 2013 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat de traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) pour les communes de Bougival et la Celle-Saint-Cloud ;

Vu la délibération n°2016-06 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine du 18 janvier 2016 relative à sa demande d'adhésion au SITRU ;

Vu la délibération n°11/2016 du Comité syndical du SITRU du 8 février 2016 portant sur l'intégration de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine au SITRU ;

Vu la délibération n°12/2016 du Comité syndical du SITRU du 8 février 2016 portant sur la modification de ses statuts ;

Vu les statuts du SITRU ;

Vu le courrier du Président du SITRU du 10 février 2016 ;

-
- Le Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) est un syndicat qui a deux objets, d'une part le transport, le transfert, le réemploi, le tri, la valorisation ainsi que l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire ou apportés par des tiers extérieurs, et d'autre part la gestion du service public de distribution et production de chaleur.

Pour mémoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est adhérente de ce syndicat, depuis le 24 septembre 2013, pour les communes de Bougival et de la Celle Saint-Cloud.

- Au cours de la séance du 8 février 2016, le Comité syndical du SITRU s'est prononcé favorablement sur deux points, d'une part sur la demande d'intégration de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine pour l'exercice de la compétence traitement des déchets et assimilés pour les communes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Montesson, Sartrouville, Le Vésinet, Louveciennes et le Pecq-sur-Seine, et d'autre part sur la modification de ses statuts afin de prendre en compte l'adhésion de la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine et la nécessité de supprimer la contribution pour le réseau chaleur. Cette suppression correspond à une régularisation règlementaire qui n'impacte pas la communauté d'agglomération, celle-ci n'ayant pas adhéré à cette compétence.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre du SITRU dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur les modifications envisagées des statuts du syndicat.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur l'intégration de cette nouvelle communauté d'agglomération au sein du SITRU et à la modification des statuts du syndicat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

d'approuver la modification des statuts du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) suite à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine et à la nécessité de supprimer la contribution pour le réseau chaleur.

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_03_19

Résumé de l'acte : Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de...

Date de décision : 08/03/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 15/03/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160308-2016_03_19-DE

Pièces jointes :

2016-03-19 ENV - Modification des statuts du SITRU.pdf

Historique :

15/03/2016 15:04:03	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:05:34	En cours de transmission	
15/03/2016 15:06:54	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:28	Accusé de réception reçu	